

**NAO (Négociations Annuelles Obligatoires 2019 :
 L'heure du bilan a sonné !**



Les NOA se sont achevées le mardi 09 avril 2019. Dans l'ensemble, il n'y a rien de nouveau sous le soleil au regard de la deuxième réunion où la direction Chronopost nous avait part de ses propositions. Seul un geste envers les commerciaux et une attention portée aux femmes en congé de maternité et/ou en congé parental se rajouteront à ces propositions limitées au strict minimum !



Les augmentations sur les salaires de base sont bien en deçà du taux de l'inflation de 1,8% pour 2018, exception faite des plus bas salaires qui n'excéderont pas pour autant les 2,2% pour les femmes de la catégorie ouvrier/employé. Ces augmentations pour SUD ne sont pas une juste et équitable redistribution des richesses compte tenu de la très bonne situation financière de Chronopost qui enregistre en 2018 un résultat d'exploitation de 85,7 M€ en progression de 6,3 M€ versus 2017, un résultat obtenu grâce à l'investissement de l'ensemble des salariés très investis et toujours très mobilisés pendant la « peak period ».

D'autre part et sans remettre nullement en cause les aptitudes et compétences professionnelles de tout un chacun, le syndicat SUD s'insurge de la situation des salariés ayant une ancienneté certaine

dans la société mais qui se retrouvent avec un revenu (prime d'ancienneté incluse) bien inférieur ou inversement à peine supérieur à celui d'un collègue nouvellement embauché qui exerce les mêmes fonctions et est parfois peu expérimenté. Ces écarts de revenu, très perceptibles et significatifs, perdurent et n'épargnent aucune catégorie socio-professionnelle (CSP). Les salariés qui en sont directement impactés ne peuvent nourrir qu'un très fort sentiment d'amertume et de frustration. Mais la direction Chronopost ne l'entend pas de cette oreille et se cache derrière la prime d'ancienneté pour ne pas ajuster équitablement les salaires de base. Tenons-le pour dit : la prime d'ancienneté se doit de récompenser uniquement l'ancienneté du salarié. Elle n'est pas une variable d'ajustement, ce qui va totalement à l'encontre d'une vraie justice sociale !



✓ **Les augmentations salariales**

Tranches salariales	Augmentations générales (AG)	Augmentations individuelles (AI)
Salaire brut < 1800 €	2%	-
1800 € ≤ Salaire brut < 2500 €	1,6%	0,2 %
2500 € ≤ Salaire brut < 3000 €	1,2 %	0,3 %
3000 € ≥ Salaire brut	-	1 %

✓ La nouvelle grille salariale

Barème Chronopost 2019				
Classe	Catégories	Coefficient	Base mensuel mini au 1 ^{er} avril 2018	Base mensuelle mini au 1 ^{er} avril 2019
A	Ouvriers/Employés	120	1505	1532
B	Ouvriers/Employés	128	1515	1542
C	Employés	148.50	1550	1578
	Ouvriers	150		
D	Agents de maîtrise	165	1730	1761
E	Agents de maîtrise	225	2267	2308

Pour les plus :

- Augmentation salariale par niveau de revenu et non par CSP ;
- Augmentation de la grille salariale et donc de la prime d'ancienneté ;
- Les « Prime transport DOM » et « Prime Transport Insulaire » passent à 60 € ;
- La prime « Vie chère » DOM passe à 150€
- Harmonisation des jours fériés locaux dans les DOM ;
- AI pour toutes les femmes en congé de maternité et/ou parental n'ayant eu aucune augmentation à la suite à ces NAO.



Pour les moins :

- Augmentations salariales en deçà de l'inflation pour la majorité des salariés ;
- Exit : la prime trimestrielle pour les salariés du siège ; la revalorisation de la « Prime des télé consultants » ; les deux jours de congés supplémentaires pour les salariés travaillant du mardi au samedi et dont les jours de repos tombent les lundis de Pâques et de Pentecôte ; le jour supplémentaire pour les cadres ayant 25 ans d'ancienneté ; le passage à temps plein pour les temps partiels non choisis.

✓ L'intéressement



L'accord d'intéressement 2017-2019 est un accord que seul le syndicat Sud n'a pas signé pour la simple raison qu'il est très lourdement défavorable aux salariés à cause de la mauvaise progression des taux et parce qu'il prend en compte le critère NPS (Net

Promoter Score) dans la base de calcul de l'enveloppe de l'intéressement. En effet le NPS dont le but est de mesurer la satisfaction clients est en 2018 bien en deçà des 17 % requis et nous fait perdre 584025€ dans l'enveloppe d'intéressement. Cette perte ne sera nullement compensée par de l'abondement. Et pour couronner le tout, la direction tient compte de la prime Macron de 600 000 € versée en début d'année pour ne pas faire un geste en faveur de la prime d'intéressement.

➤ **Concernant l'intéressement et la participation :**

- Les demandes d'acomptes doivent être faites au plus tard le 17 avril et représenteront 70% du net de la prime
- **Concernant les augmentations NAO :** elles se feront sur la paye du mois de mai avec rétroactivité au 1^{er} avril 2019.



Fédération SUD PTT
Section Sud Chronopost
25/27, rue des Envierges
75020 PARIS

Délégué syndical central
Eugène URBINO
Tél : 06 67 33 60 82
✉ eugene.urbino@gmail.com

• Délégué syndicale centrale suppléante
Carinne JEAN-GILLES
• Représentant au CE
Jean-Daniel BOUDAR